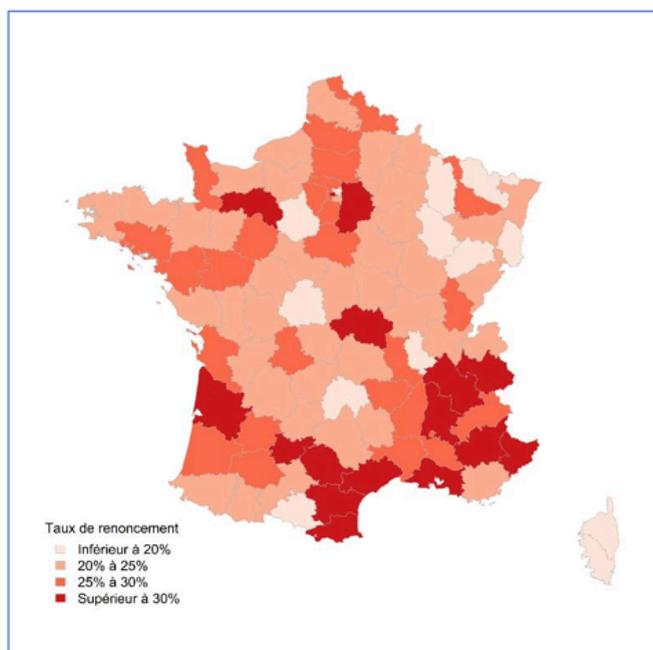


# Baromètre du non-recours aux soins

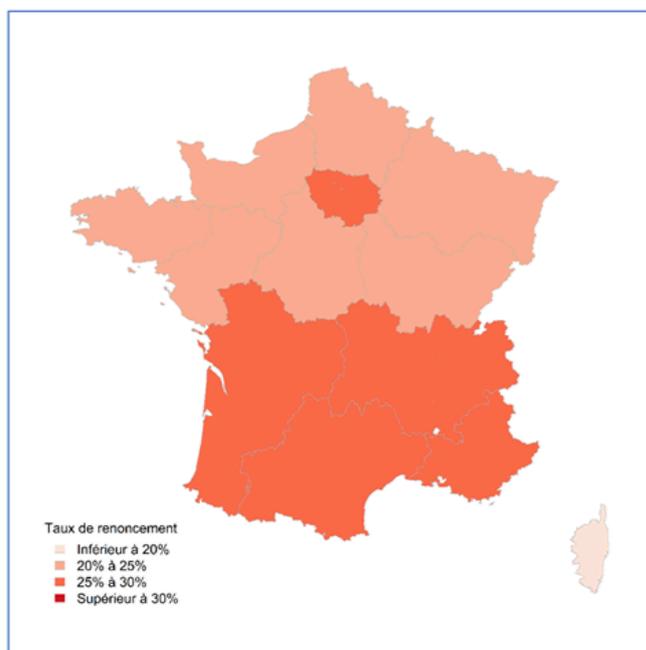
La démarche du Baromètre du renoncement aux soins (BRS) est née en 2014 dans le Gard, dans le cadre d'une collaboration entre la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et l'Observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE). Elle s'est ensuite déployée à l'ensemble de la France Métropolitaine via la dynamique de généralisation du dispositif de l'assurance maladie PFIDASS (Plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé). Au fil des années, environ 160 000 questionnaires ont été recueillis et plus de 400 entretiens qualitatifs ont été réalisés auprès de personnes en renoncement aux soins.

**Renoncer à des soins** : Un phénomène qui concerne un quart de la population enquêtée via le BRS (Baromètre Social). Le phénomène de renoncement aux soins n'est pas résiduel au sein des populations enquêtées par le Baromètre du renoncement aux soins puisque, toutes CPAM confondues, un quart en moyenne des répondants est concerné.

Taux de renoncement par caisse.



Taux de renoncement par région.



Au total et en tenant compte des taux mesurés en 2018 pour le Gard et la Lozère, ce sont :

- 17 caisses qui ont un taux de renoncement aux soins supérieur à 30% ;
- 29 pour lesquelles le taux est compris entre 25 et 30% ;
- 40 avec un taux compris entre 20 et 25% ;
- 15 avec un taux inférieur à 20% ;

## Campagnes de BRS avec les taux de renoncement aux soins les plus élevés

Drôme = 33,8

Bouches Du Rhône = 32

Alpes-Maritimes = **31,2**

Allier = 30,6

Savoie = 30,6

### Quelques chiffres issus des précédentes enquêtes de l'INSEE sur les causes du Renoncement

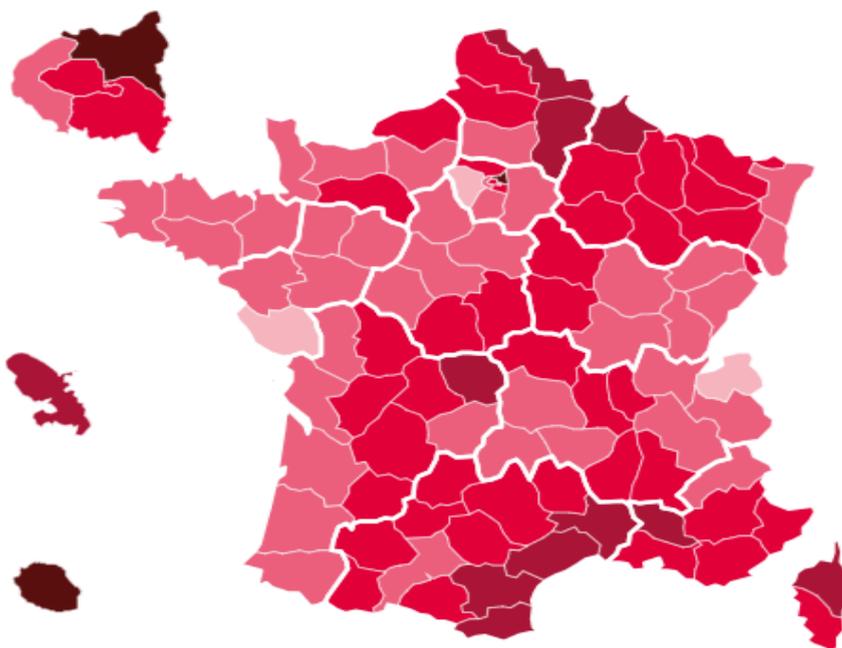
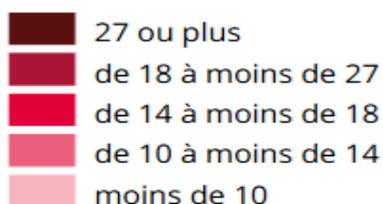
En 2019, 30 % des personnes de plus de 15 ans ont dû renoncer à des soins de santé en France contre 26 % dans l'Union européenne. Des délais d'attente trop longs pour obtenir un rendez-vous, des dépassements d'honoraires appliqués sur les consultations médicales et/ou un reste à charge financier trop important pour le patient, l'éloignement géographique des structures sanitaires et cabinets médicaux sont les principales causes du renoncement aux soins.



- [Dépliant – enquête Santé et recours aux soins \(ESR\)](#)

Le taux de pauvreté est à mettre en corrélation avec le renoncement aux soins

en %



©IGN - Insee 2022

Près de 20 % des habitants de Provence-Alpes-Côte-D'azur vivent sous le seuil de pauvreté, soit avec moins de 1008 euros par mois. Ces inégalités sociales engendrent des inégalités de santé : logements

insalubres, malnutrition, difficultés d'accès aux services de santé ou à la prévention, renoncement aux soins.

### **Dans les Alpes Maritimes**

Pour lutter contre ce phénomène et prévenir ainsi les risques de renoncement aux soins et de dégradation de la santé publique, les acteurs sociaux et médico sociaux, l'ARS PACA, la CPAM des Alpes Maritimes, et les services de l'état se mobilisent et se coordonnent pour proposer à la population des solutions d'orientation vers le système de soins. Cela se traduit par :

- Le déploiement des CPTS (Communauté de professionnels territoriaux de santé) dans les territoires et plus particulièrement, dans les zones sous dotées en offres de soins
  - [Cartographie Alpes-Maritimes - FCPTS](#)
- Les Maisons de Santé Pluridisciplinaire (MSP) :
  - [Maisons de Santé dans le département des Alpes-Maritimes \(06\) \(maisons-et-poles-de-sante.com\)](#)
- Le déploiement des Trois DAC (Dispositifs d'appui à la coordination) sur l'ensemble du département - DAC Cap Azur Santé, DAC C3S, DAC Est Azur.
  - [Le DAC Cap Azur Santé - Dac06](#)
  - [Le DAC C3S - Dac06](#)
  - [Le DAC Est Azur - Dac06](#)
- La CPAM des Alpes Maritimes propose deux offres d'orientation vers les soins
  - L'inscription à l'examen périodique de santé (EPS) pris en charge à 100% par l'assurance maladie : [L'examen de prévention en santé | ameli.fr | Assuré](#)
  - L'accompagnement « Mission Accompagnement Santé ». L'orientation vers la « MAS » est proposée par un Travailleur social dans le cadre d'une évaluation sur un dossier, ou bien par un Professionnel de santé : Lien à retrouver dans « [Espace Professionnel](#) » - SIAO 06
- La mise en place des instances de coordination entre les partenaires dans un cadre conventionnel, Instances permettant mieux se connaître pour de travailler ensemble sur nos objectifs communs de lutte contre toutes les formes d'exclusions, et notamment celles qui sont liées au système de soins

**Le SIAO 06** engage à ce titre avant l'été 2024, un partenariat conventionnel avec la CPAM des Alpes Maritimes et les DAC(s). Ces deux conventions permettront à l'ensemble des collaborateurs du SIAO 06, mais également à nos partenaires de bénéficier des leviers et offres nécessaires pour saisir les différents services sur le sujet de l'orientation vers les soins. Cette boîte à outils est à retrouver dans votre « **ESPACE PROFESSIONNEL** »

### **Cela se passe comment, concrètement côté SIAO 06 ?**

Lors d'un appel auprès du 115, Un rendez-vous en accueil physique ou dans les locaux d'une structure d'hébergement par exemple, une évaluation sociale est effectuée par le travailleur social sur la situation de l'hébergement, l'accès aux droits sociaux, **les besoins en santé**, l'orientation éventuelle vers un accompagnement à l'emploi.

Grâce au déploiement de ces deux partenariats, Le Travailleur social aura à sa disposition les moyens et les canaux de communication nécessaires à sa disposition, lui permettant de saisir La CPAM des

Alpes Maritimes et/ou le DAC concerné pour effectuer très simplement une orientation avec l'accord de l'utilisateur (**Traitement sous 48h, en général**).

### **Liens utiles :**

La CPAM des Alpes Maritimes

Téléphone : **3646**

Site : [ameli, le site de l'Assurance Maladie en ligne | ameli.fr | Assuré](#)

Le DAC Cap Azur Santé

Site : [Le DAC Cap Azur Santé - Dac06](#)

Le DAC C3S

Site : [Le DAC C3S - Dac06](#)

Le DAC Est Azur

Site : [Le DAC Est Azur - Dac06](#)